

APPENDICE NO 2

Shaw. M. Shaw convient avec moi que votre amendement touche quelques points qui ne sont pas affectés par sa proposition.

M. CARMICHAEL: Je suis d'avis que vous ou M. Shaw n'avez pas bien compris mon amendement. Il accomplirait quelque chose qui n'est pas dans la Loi des Banques. Je crois qu'il aurait dû être soumis le premier. Tout de même, si l'amendement de M. Shaw avait été adopté, je l'aurais accepté, et vu le vote qui vient d'être pris, je n'insiste plus sur mon propre amendement. Cependant, si le comité désire prendre le vote, je n'y vois aucune objection.

Le PRÉSIDENT: Nous ne pouvons pas en rester là.

M. SPENCER: Il me semble que c'est une perte de temps que de prendre le vote, parce que nombre de membres ne semblent pas comprendre quelles sont les conditions dans l'Ouest.

Le PRÉSIDENT: Allons-nous prendre un vote à main levée?

M. CARMICHAEL: A main levée.

Le vote à main levée est pris et l'amendement de M. Carmichael est rejeté.

Le PRÉSIDENT: Il y a un autre amendement à cet article, par M. Coote, mais il devra attendre jusqu'à la prochaine séance.

Le comité s'ajourne au jeudi, 7 juin, à 4 heures de l'après-midi.

DISCUSSIONS

JEUDI, le 7 juin 1923.

Le comité spécial permanent des Banques et Commerce se réunit à quatre heures de l'après-midi, M. Mitchell occupant le fauteuil.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Avez-vous quelques motions ?

M. WOODSWORTH: Voici la motion dont j'ai donné avis hier:

“Que l'article 30 soit amendé par l'addition de ce qui suit comme clause 4:

“Lesdits officiers, commis et serviteurs ayant le droit et étant supposés avoir le droit de s'associer pour toutes fins légales.”

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Nous pouvons étudier l'article 92. Il n'y a pas d'amendement à cet article.

L'article 92 est adopté.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: M. Spencer propose ce qui suit en amendement à l'article 93:

“Que l'article 93 du bill 83 soit amendé en biffant le mot ‘quinze’ à la douzième ligne, et en lui substituant le mot ‘dix’.”

M. SPENCER: J'ai présenté cet amendement sous une forme très modérée, car on avait suggéré que je demande de biffer complètement le mot ‘quinze’, sans lui donner de substitut. La raison pour laquelle je présente cet amendement est que dans cette partie du pays d'où je viens, nous avons une, deux et des fois trois banques, mais rarement trois, dans une petite ville, se faisant concurrence, et il arrive souvent qu'une personne ait à réaliser un chèque dans une succursale de banque autre que celle sur laquelle il a été tiré, et il en résulte des difficultés que n'éprouvent pas les gens des grandes villes. Je sais que dans le cas de certaines personnes ou certaines corporations, il n'y a aucune